

LETTRE D'ENTENTE

entre

L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
ci-après appelée « l'Université »

et

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE,
(ci-après appelée « l'Association »)

Objet : Échelle des traitements des professeures et professeurs de clinique en sciences infirmières

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties à ce sujet durant l'année 2015, dans le cadre du renouvellement du Protocole;

CONSIDÉRANT la poursuite des discussions après la signature du nouveau Protocole afin d'assurer une équité interne entre les professeures et professeurs de la Faculté de médecine et des sciences de la santé;

CONSIDÉRANT le Protocole en vigueur, notamment la lettre d'entente no. 2.

1) Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Six (6) échelons additionnels sont ajoutés à l'échelle des traitements actuelle et ne sont accessibles qu'aux professeures et professeurs bénéficiant d'une promotion au niveau 2:

Échelons	PECSI Niveau 2
19	86 458 \$
20	87 733 \$
21	89 008 \$
22	90 283 \$
23	91 558 \$
24	92 833 \$

La présente lettre d'entente entre en vigueur le jour de sa signature et fait partie intégrante du Protocole.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé ce 22^e jour du mois de décembre 2015.

Pour l'Université

Pour l'APPFMUS



Personne représentante dûment autorisée



Personne représentante dûment autorisée

Monique Moreau

Témoin

Monique Moreau

Témoin